Université Claude Bernard Lyon 1

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 049 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - LYON I,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°4
dans sa séance du 17 au 20 juin 2008 ;

vu la décision n°2007-047
créant l'unité de recherche U 863 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : L'Unité de recherche U 863 intitulée : « Hormones stéroïdes et protéines de liaison » est supprimée à compter du 31 décembre 2008.

Art. 2 : Les personnels en activité dans l'unité de recherche U 863 sont maintenus en fonction et leur affectation fera l'objet d'une décision ultérieure.

Fait à Paris, le 22 décembre 2008

Le Président de l'Université Claude Bernard
Lyon I

Le Directeur général
de l'Inserm

Le Président de l'Université
Claude Bernard Lyon 1
P/Le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
G. ANNAT

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

M. Lionel COLLET